



Assurance dommage ouvrage pour les économistes

Rôles et responsabilité des Maitres d'oeuvre

Durée : 2 jours soit 14 heures

Tarif : nous consulter

Formation en présentiel dans les locaux de l'entreprise Formation préconisée pour un groupe de 1 à 5 stagiaires maximum

Public : Economistes de la construction, AMO

Pré requis : Tous collaborateurs techniques et administratifs intervenants le cadre de la convention CRAC

Objectifs et compétences visées :

Connaître les textes réglementaires, les aspects, techniques et financiers d'une assurance dommages ouvrages. Identifier les responsabilités et les bénéficiaires, les conséquences civiles et pénales en cas de dommage Définir le contenu de l'assurance dommage ouvrage Gérer le refus d'un assureur Eviter les pièges dans l'accomplissement de la mission

Méthode pédagogique et suivi qualité :

Phases théoriques et pratiques. Etudes de cas concrets à partir de projets rentrés par l'agence ou en cours de réalisation et ou futurs. Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création.

Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de formation. Evaluation des acquis durant toute la session. Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation. Attestation de formation et feuille d'émargement. Votre conseiller formation est à votre disposition pour le suivi, la satisfaction de la formation et toute demande de médiation. .

Compétence formateur :

Expert de Justice agréé Economiste de la construction , Gérant(e) de BET

Programme de formation :

Jour 1 Le contexte réglementaire en 2017

Principe de la loi n° 78-12 du 4janvier 1978 dite loi SPINETTA.

La réforme par l'ordonnance du 8 juin 2005.

La convention CRAC et l'économiste de la construction.

Le déroulement de la mission.

Les intervenants

Le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué

Le maître d'oeuvre et le maître d'oeuvre délégué

Les bureaux d'étude et de contrôle

Les entreprises Les sous-traitant

La responsabilité de l'économiste de la construction dans le règlement des sinistres.

La responsabilité légale de constructeur

La responsabilité décennale du constructeur

L'objet de la responsabilité légale du constructeur : le dommage à l'ouvrage La mise en œuvre de la responsabilité du constructeur

Les autres garanties données au maître de l'ouvrage

La garantie de parfait achèvement

La garantie de bon fonctionnement

L'intervention des assureurs dans le règlement des sinistres

Les assureurs dommage-ouvrage

L'assurance de responsabilité

Jour 2:

Le régime de l'assurance dommage-ouvrage

Les délais Panorama des sinistres relevant de l'assurance dommage ouvrage

La déclaration du sinistre

La phase amiable

Le règlement des sinistres

Les dernières jurisprudences

Le règlement judiciaire des sinistres

La réclamation et les étapes de la mise en œuvre

Le référé expertise

L'expertise judiciaire

La solution de litige

Le calcul des indemnisations

Etude de cas : analyse d'une attestation d'assurance

Etude de cas: : identification des clauses et de l'étendue des responsabilités civiles grevant les éléments d'un ouvrage

Étude de cas : application des garanties aux ouvrages soumis et non soumis en cas de sinistres Etudes de cas, évaluation & clôture